



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/51/3
26 juillet 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Cinquante et unième session
Genève, 4-15 octobre 2004
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE

ENDETTEMENT VIABLE: OASIS OU MIRAGE?*

Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED

Résumé

Il convient de rappeler que dans le Consensus de São Paulo, adopté à la onzième session de la Conférence, la CNUCED a été chargée de «continuer d'examiner les problèmes des pays en développement liés à ... la question de la viabilité de l'endettement». Le présent document résume les conclusions d'une étude technique détaillée de la viabilité de l'endettement en Afrique réalisée dans le document UNCTAD/GDS/AFRICA/2004/1. Il analyse les problèmes de la dette des pays du continent dans l'optique de la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire d'ici 2015. Il montre que malgré les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés, les pays africains endettés n'afficheraient pas un niveau d'endettement viable, et propose d'appliquer d'autres critères qui permettraient à ces pays de sortir définitivement de leur surendettement.

* Le contenu du présent rapport ne doit pas être cité dans la presse avant le 30 septembre 2004.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
I. Introduction	3
2. Le problème de la dette de l'Afrique	4
3. Initiatives en matière d'allègement de la dette.....	4
4. L'Initiative PPTE	7
a) Rythme de mise en œuvre de l'Initiative.....	8
b) Viabilité de l'endettement à long terme.....	9
c) Poursuite des réformes après le point de décision	9
d) Allègement intérimaire	9
e) «Additionnalité»	10
f) Pays n'ayant pas atteint le point de décision et pays sortant d'un conflit	10
g) Dette intérieure	10
5. Viabilité de l'endettement et critères d'admissibilité.....	11
a) Le critère de la pauvreté	11
b) Les critères de viabilité de l'endettement	12
i) Ratio valeur actualisée nette de la dette/exportations	12
ii) Ratio valeur actualisée nette de la dette/recettes publiques	12
6. Viabilité de l'endettement des pays ayant bénéficié de l'Initiative PPTE.....	13
7. Les PPTE bénéficient-ils d'une réduction réelle du service de leur dette?.....	14
8. L'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE s'ajoute-t-il à l'aide traditionnelle	14
9. Autres approches possibles	15
10. Conclusions.....	16
Annexe – Initiative PPTE: Situation des pays en février 2004	18
Références	19
Notes.....	23

1. Introduction

1. Dans le cadre des Objectifs de développement du Millénaire, la communauté internationale s'est engagée à réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015. De nombreux observateurs sont arrivés à la conclusion que si le taux de croissance se poursuivait au rythme actuel, cet objectif aurait très peu de chances d'être atteint autour de la date fixée dans les pays les plus pauvres, notamment en Afrique¹.

2. Dans son rapport sur les flux de capitaux et la croissance en Afrique (CNUCED, 2000), de même que dans ses rapports annuels ultérieurs sur le développement économique du continent, la CNUCED a constamment estimé que le taux de croissance moyen annuel devrait être de 7 ou 8 % par an pendant une longue période pour atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté. Cela supposerait de doubler le montant actuel de l'aide et de le maintenir au même niveau pendant une dizaine d'années au moins si l'on voulait que l'Afrique sorte du cercle vicieux d'une croissance faible et de la pauvreté. Une telle décision de la communauté internationale, conjuguée à des mesures nationales judicieuses, contribuerait à créer suffisamment d'épargne et d'investissement pour mettre le continent sur la voie d'une croissance durable et l'aider à réduire sa dépendance à l'égard de l'aide à long terme.

3. Les problèmes de la dette et les ressources nécessaires à leur solution sont inextricablement liés à la capacité d'accumulation de capital et de croissance des pays africains et influent sur celle-ci. Il y a quelques années, la CNUCED a demandé qu'un organe indépendant, qui ne serait pas trop influencé par les créanciers, évalue la viabilité de l'endettement de ces pays, les créanciers s'engageant à appliquer pleinement et rapidement les recommandations qui seraient formulées (CNUCED, 1998, p. xv). Cette recommandation n'a pas été bien accueillie par la communauté des donateurs. Au lieu de cela, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (l'Initiative PPTE), puis l'Initiative PPTE renforcée se sont vu confier l'objectif de trouver une solution définitive au problème de la dette de l'Afrique. Un consensus semble désormais se dégager sur le fait que l'Initiative PPTE et les diverses mesures adoptées par le Club de Paris n'ont pas permis de mettre un terme au surendettement de nombreux pays africains. Le fait que même les pays qui ont atteint (ou sont en passe d'atteindre) le «point d'achèvement» afficheront bientôt un endettement non viable apporte de l'eau au moulin des critiques formulées concernant l'inadaptation des critères appliqués dans l'analyse de la viabilité de l'endettement. En outre, le fait que plusieurs pays surendettés d'Afrique ne peuvent bénéficier d'un allègement de leur dette au titre de l'Initiative PPTE traduit le manque d'objectivité des critères d'admissibilité.

4. Même s'il n'existe pas d'indicateur absolu de la viabilité de l'endettement, les questions suivantes appellent une réponse: quel est le niveau d'endettement viable de pays où la vaste majorité de la population vit avec moins de 1 dollar par jour et par personne? Les critères mesurant la viabilité de l'endettement ont-ils été établis par rapport à des indicateurs internationalement reconnus comme les Objectifs de développement du Millénaire ou sur la base de normes objectivement et théoriquement vérifiables? Quel est le rapport entre l'encours total de la dette extérieure de l'Afrique et le montant réel du service de cette dette? L'annulation pure et simple de la dette correspond-elle à un «aléa moral» ou à un «impératif moral»?

5. La présente étude s'efforce de replacer ces questions et d'autres questions connexes dans leur contexte et formule des recommandations sur la manière de mettre un terme au surendettement de l'Afrique, soit en adoptant de nouvelles approches, soit en revoyant de fond en comble et en améliorant les mécanismes actuels d'allègement de la dette.

2. Le problème de la dette de l'Afrique

6. La dette extérieure de l'Afrique a été multipliée par 30 entre 1970 et 1999 alors que les revenus par habitant ont stagné. D'un montant légèrement supérieur à 11 milliards de dollars en 1970, la dette extérieure cumulée du continent s'élevait à plus de 120 milliards suite aux chocs extérieurs du début des années 80. L'endettement extérieur total s'est ensuite considérablement aggravé pour augmenter brutalement pendant les ajustements structurels des années 80 et du début des années 90, atteignant un sommet de près de 340 milliards de dollars en 1995, année précédant le lancement de l'Initiative PPTE dans sa version initiale.

7. Une constatation importante est que les crises de la dette extérieure de plus en plus graves que les pays concernés ont connues ont été marquées par l'augmentation constante des arriérés, témoignant ainsi de l'incapacité d'assurer le service de la dette en temps voulu. En 1995, par exemple, les arriérés cumulés sur les remboursements du capital avaient dépassé 41 milliards de dollars, dont la quasi-totalité était due par les pays d'Afrique subsaharienne², ce qui représentait un cinquième de la dette active de ces pays. Au cours des années 80 et 90, la dette publique et la dette multilatérale ont considérablement augmenté dans l'encours total de la dette.

8. Un coup d'œil rapide à la dette permet de constater que le continent a reçu quelque 540 milliards de dollars en prêts et a remboursé quelque 550 milliards de dollars au titre du capital et des intérêts en 1970 et 2002. Toutefois, l'encours de la dette est resté de 295 milliards de dollars (fig. 1). Pour sa part, l'Afrique subsaharienne a reçu 294 milliards de dollars de versements, a remboursé 268 milliards de dollars au titre du service de la dette, mais conserve une dette active de quelque 210 milliards de dollars.

3. Initiatives en matière d'allègement de la dette

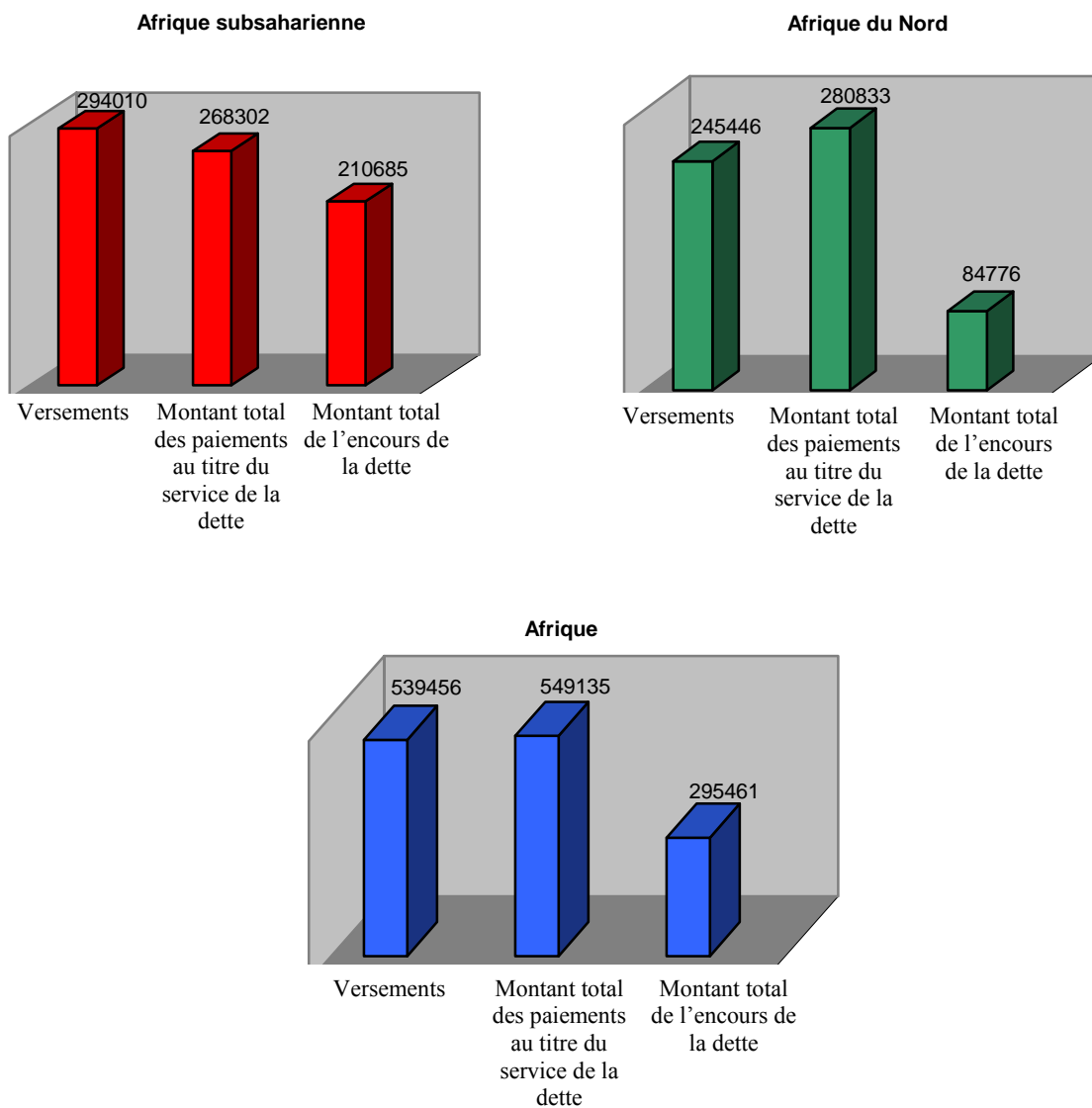
9. La première grande action concertée que la communauté internationale a menée pour s'attaquer au surendettement des pays en développement à faible revenu les plus pauvres a été l'adoption, par le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, de la résolution 164 S-IX (1978)³, qui s'est traduite par l'annulation de quelque 6 milliards de dollars de dettes détenues par les pays pauvres. Pour les pays en développement à faible revenu, l'allègement de la dette a généralement eu lieu dans le cadre du Club de Paris – rééchelonnement des remboursements au titre du capital et des intérêts à des conditions de faveur ou aux conditions de marché, le plus souvent sans réduction de l'encours de la dette; concessionnalité plus grande et/ou annulation de prêts bilatéraux au titre de l'APD; et octroi de nouveaux prêts à des conditions de faveur. Il s'est normalement fait selon les diverses «conditions» consenties par le Club de Paris – qui réunit les donateurs bilatéraux – telles que les conditions de Toronto, de Londres, de Naples, de Lyon et de Cologne⁴. La dette commerciale de ce groupe de pays a été réduite grâce au Fonds de désendettement de l'Association internationale de développement (IDA), tandis que des programmes spéciaux, financés par des donateurs bilatéraux, ont été lancés pour les aider à faire face au service de leur dette multilatérale. Par exemple, le programme appelé «Cinquième dimension» a été créé en 1988 par la Banque mondiale pour aider les pays

bénéficiant de l'assistance de l'IDA à rembourser les intérêts de prêts contractés auprès de la BIRD; en 1990, le FMI a lancé le programme d'accumulation de droits pour aider les pays concernés à rembourser les arriérés qui lui étaient dus de longue date (pour plus de détails, voir CNUCED, 1996, p. 68); et en 1997, la Banque africaine de développement a mis en place un mécanisme de financement supplémentaire, entré en service en 1998, pour aider les pays membres à rembourser les intérêts de prêts en cours consentis aux conditions du marché en octroyant rapidement des fonds concessionnels (BAfD, 2000, p. 34).

10. L'Initiative PPTE a été lancée en septembre 1996 par les institutions de Bretton Woods pour répondre aux préoccupations de nombreux pays à faible revenu dont l'endettement public extérieur ne serait toujours pas viable après avoir bénéficié des mesures classiques d'allègement de la dette. Son objectif était de réduire la dette publique extérieure de tous les pays pauvres très endettés (PPTE) admissibles à un niveau supportable dans des délais relativement courts. Elle devait permettre à tous les PPTE admissibles de faire face à «toutes leurs obligations présentes et futures en matière de service de la dette extérieure, sans rééchelonnement de la dette ou accumulation d'arriérés et sans affaiblir la croissance» (FMI et Banque mondiale, 2001, p. 4). Étant donné que le tiers environ de l'encours de la dette publique et de la dette garantie par l'État des pays africains était dû à des institutions financières multilatérales, cette initiative marquait une rupture importante avec les pratiques établies, toute réduction antérieure de la dette due aux institutions financières multilatérales ayant été refusée sous prétexte que cela affaiblirait leur «statut de créancier privilégié».

Figure 1

Évolution de la dette de l'Afrique (1970-2002)
En millions de dollars



Source: Montant calculé par le secrétariat de la CNUCED d'après les chiffres en ligne sur le financement du développement dans le monde de la Banque mondiale.

Note: Encours total de la dette en 2002.
Montant cumulé des versements et montant total des paiements au titre du service de la dette (1970-2002).

4. L'Initiative PPTE

11. Seuls les pays en développement les plus pauvres sont admis à bénéficier d'un allègement de la dette au titre de cette initiative. Ce groupe de pays comprend i) «ceux qui ne peuvent recevoir d'aide que de l'Association internationale de développement (IDA) et de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du FMI»; et ii) «ceux dont l'endettement demeure intolérable, même lorsque les mécanismes traditionnels d'allègement de la dette (comme l'application des conditions de Naples dans le cadre d'un accord avec le Club de Paris) ont exercé leur plein effet»⁵. Après une analyse de la viabilité de son endettement, un pays classé dans ce groupe ne peut pleinement bénéficier de l'Initiative que s'il a mis en œuvre avec succès un programme de stabilisation économique et de réformes pendant les trois années qui précèdent le point de décision (lorsque les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale reconnaissent officiellement que ce pays remplit les conditions requises et la communauté internationale s'engage à lui consentir un allègement de la dette qui permettrait de ramener son endettement à un niveau soutenable à condition que les réformes soient poursuivies pendant les trois années suivantes). Ainsi, dans l'Initiative PPTE initiale, il fallait attendre six ans et avoir obtenu de bons résultats pour arriver jusqu'au point d'achèvement et bénéficier de l'engagement de la communauté internationale d'accorder un allègement de la dette «irrévocable»⁶.

12. En 1999, trois ans après son lancement, force était de constater que l'Initiative PPTE, à elle seule, ne permettait pas aux PPTE d'échapper définitivement aux rééchelonnements à répétition de la dette et n'apportait pas suffisamment de ressources pour surmonter les obstacles à la réduction de la pauvreté. On s'inquiétait du faible nombre de pays bénéficiant de l'Initiative en question et du fait que l'allègement accordé était trop faible et s'effectuait trop lentement. En outre, même après l'allègement de leur dette au titre de cette initiative, les pays bénéficiaires consacraient beaucoup plus de ressources au service de la dette qu'à la santé et à l'éducation publiques. Compte tenu de ces préoccupations et sous la pression croissante de l'opinion publique, notamment des organisations non gouvernementales (ONG) et de la société civile en général, des milieux universitaires et de certains gouvernements de PPTE qui mettaient en lumière les insuffisances de l'Initiative initiale, le FMI et la Banque mondiale ont officiellement approuvé une version renforcée de l'Initiative en septembre 1999. L'objectif principal de l'Initiative PPTE renforcée était d'instaurer un lien plus étroit entre l'allègement de la dette et la mise en œuvre d'orientations adaptées au pays pour réduire la pauvreté en accordant un allègement de la dette «plus prononcé, plus large et plus rapide».

13. L'Initiative renforcée a ramené le ratio valeur actualisée nette (VAN) de la dette/exportations à un taux fixe de 150 % (au lieu de 200 à 250 %). Elle a aussi diminué les seuils budgétaires en fixant le ratio exportations/PIB à 30 % au moins (40 % auparavant) et le ratio recettes/PIB à 15 % au moins (auparavant 20 %). Pour les pays remplissant ces nouvelles conditions, le ratio VAN de la dette/recettes publiques est passé de 280 % à 250 % (voir tableau 1). On a estimé que grâce aux modifications apportées aux critères de viabilité de l'endettement par l'Initiative PPTE renforcée, sept autres pays (Bénin, Ghana, Honduras, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, Sénégal et Togo) seraient admis à bénéficier d'un allègement au titre de cette initiative⁷.

Tableau 1. Seuils d'admissibilité; Initiatives PPTE initiale et renforcée

A. Élément	B. Initiative initiale	C. Initiative renforcée
Ratio VAN de la dette/exportations (%)	200-250	150
Ratio VAN de la dette/recettes publiques (%)	280	250
Critère d'ouverture (exportations en % du PIB)	40	30
Seuil des recettes publiques (recettes en % du PIB)	20	15
Allègement de la dette	Fixé au point d'achèvement	Allègement intérimaire au point de décision
Concentration des mesures d'allègement en début d'exercice	Non	Oui

Source: Gautam (2003).

14. Malgré les améliorations qu'elle apporte à l'Initiative initiale, l'Initiative renforcée a également été critiquée: «... les progrès ont toutefois été beaucoup plus lents que prévu et l'Initiative se heurte à divers problèmes: insuffisance du financement, conditionnalité excessive, restrictions concernant l'admissibilité au bénéfice d'une assistance, insuffisance du montant de l'allègement accordé et lourdeur des procédures» (Nations Unies, 2000, p. 2). Ces critiques ont porté en particulier sur l'analyse de la viabilité de l'endettement et sur le caractère trop optimiste des hypothèses (par exemple pour le PIB et la croissance des exportations) sur lesquelles celles-ci reposent. En outre, les estimations montrent qu'un nombre croissant de PPTE bénéficiaires ont peu de chances d'atteindre un niveau d'endettement viable même après avoir bénéficié d'un allègement au titre de l'Initiative (FMI/Banque mondiale 2002). Concernant les critères d'admissibilité, on a fait valoir que les ratios utilisés reposent sur une définition restreinte de la pauvreté ou de l'endettement, si bien que ni les pays les plus pauvres ni les pays les plus endettés ne sont admis à bénéficier de l'Initiative. Certaines de ces critiques sont examinées plus bas.

a) Rythme de mise en œuvre de l'Initiative

15. La mise en œuvre de l'Initiative initiale a connu des lenteurs jusqu'à l'adoption de l'Initiative renforcée au dernier trimestre 1999, dont l'application s'est ralentie depuis décembre 2000. Au cours des trois premières années ayant suivi le lancement de l'Initiative (de 1996 à 1999), seuls six PPTE (Bolivie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mozambique et Ouganda) ont atteint le point de décision. Après l'adoption de l'Initiative renforcée, divers gouvernements donateurs et organisations internationales se sont engagés à ce que 20 PPTE au moins bénéficient d'un allègement de leur dette au titre de l'Initiative avant la fin 2000. Vingt-deux PPTE sont arrivés au point de décision avant la fin décembre 2000. Toutefois, depuis, les progrès ont été plus lents, seuls quatre PPTE (Éthiopie, Ghana, République du Congo et Tchad) ayant atteint le point de décision au cours des trois dernières années (janvier 2001 à janvier 2004). Malgré l'adoption d'un point d'achèvement flottant, aucun des 12 PPTE ayant atteint le point de décision entre octobre et décembre 2000 n'était arrivé au point d'achèvement en décembre 2003.

b) Viabilité de l'endettement à long terme

16. Il est de plus en plus improbable que les PPTE bénéficiaires puissent atteindre un niveau d'endettement viable – compte tenu des critères d'exportation et de recettes – après le point d'achèvement et à long terme. Selon la propre analyse du FMI et de la Banque mondiale, certains pays arrivés au point d'achèvement (notamment l'Ouganda) affichent actuellement des ratios d'endettement insoutenables tels que définis au titre de l'Initiative PPTE. Cela s'explique par diverses raisons, notamment par la chute brutale des prix des produits de base depuis la fin des années 90 jusqu'au début de 2002, par des hypothèses trop optimistes en matière de croissance économique et d'exportations et, dans certains cas, par de nouveaux emprunts (FMI et Banque mondiale, 2002). Par exemple, dans son étude, le Département de l'évaluation des opérations de la Banque mondiale estime que «la moyenne arithmétique globale du taux de croissance utilisée dans l'analyse de la viabilité de l'endettement est plus de deux fois supérieure à la moyenne historique de la période 1990-2000 et près de six fois plus élevée que la moyenne pour 1980-2000» (Gautam, 2003, p.28). L'apparition de ce problème met en lumière les difficultés à atteindre un niveau d'endettement viable dans le cadre de l'Initiative PPTE.

c) Poursuite des réformes après le point de décision

17. Les retards enregistrés pour conduire au point d'achèvement quelques-uns des PPTE ayant atteint le point de décision à la fin de 2000 (voir plus haut) ont traduit la difficulté à s'assurer que les pays poursuivent leurs réformes économiques et leurs programmes de réduction de la pauvreté pendant la période intérimaire (c'est-à-dire entre le point de décision et le point d'achèvement) afin d'arriver au point d'achèvement en temps voulu. Posent notamment problème le maintien de la stabilité économique et l'établissement du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), qui est une condition importante à remplir dans l'Initiative renforcée et dont l'objectif est avant tout d'établir un lien entre les ressources dégagées par l'allègement de la dette et la réduction de la pauvreté⁸. L'élaboration du DSRP intérimaire s'est avérée particulièrement difficile. La pleine participation de tous les acteurs à ce processus, la collecte et l'analyse des données, la définition des objectifs prioritaires et des stratégies sectorielles ainsi que le calcul des coûts ont pris beaucoup plus de temps que prévu. En outre, les difficultés à mettre en place des systèmes de gestion des dépenses publiques et des mécanismes transparents de surveillance de l'affectation des dépenses dégagées par l'allègement de la dette, ainsi que l'insuffisance des capacités institutionnelles et humaines ont retardé l'établissement des DSRP⁹ (FMI et Banque mondiale, 2003, p. 15 à 22).

d) Allègement intérimaire

18. Même si l'allègement intérimaire marque sans doute un progrès par rapport à l'Initiative initiale, cette assistance reste insuffisante pour satisfaire les besoins en matière de réduction de la pauvreté pendant la phase cruciale du programme. En l'état actuel des choses, parmi les principales institutions financières internationales, seul le FMI pourrait accorder un allègement intérimaire jusqu'à hauteur de 60 % du montant total de l'allègement de la dette. La Banque mondiale et la Banque africaine de développement (BAfD) pourraient aller jusqu'à 33 % et 40 % respectivement de ce montant. Toutefois, la BAfD, par exemple, n'avait atteint ce pourcentage pour aucun pays à la fin de 2003.

e) «Additionnalité»

19. En liaison avec la question précédente, il faut se demander si l'Initiative PPTE respecte l'un de ses principes fondamentaux, à savoir l'«additionnalité». Il s'agit de savoir si chaque dollar dégagé par l'allègement de la dette vient *s'ajouter* au budget existant de l'aide. Jusqu'à présent, l'Initiative PPTE semble ne pas avoir respecté ce principe fondamental. Selon le Département de l'évaluation des opérations de la Banque mondiale, l'effet «additionnel» a été pratiquement nul au niveau global même si les tendances les plus récentes des flux d'aide montrent que des ressources ont été réaffectées aux PPTE admissibles (Gautam, 2003). D'après la Banque mondiale, il est impossible de dire de manière catégorique, en analysant les données, si les ressources dégagées sont additionnelles car on ne sait pas ce qui se serait produit si la dette n'avait pas été allégée. Néanmoins, «tout compte fait, les données disponibles indiquent une faible augmentation du montant total de l'aide aux PPTE pendant la période couverte par l'Initiative» (Banque mondiale, 2003, encadré 6.2, p. 135).

f) *Pays n'ayant pas atteint le point de décision et pays sortant d'un conflit*

20. En dépit de tous les problèmes de mise en œuvre mentionnés plus haut, ce sont les pays n'ayant pas atteint le point de décision ou ceux sortant d'un conflit qui pourraient être le point faible l'Initiative. Au sommet tenu au printemps 2004 à Sea Island (États-Unis), le G-8 a proposé d'allouer des ressources supplémentaires à l'Initiative PPTE et de prolonger son mandat de deux ans jusqu'à la fin 2006. Toutefois, on se sait pas encore précisément quand ces ressources seront disponibles et si elles seront suffisantes pour financer l'allègement de la dette de tous les pays n'étant pas arrivés au point de décision, c'est-à-dire des pays admissibles dont le cas n'a pas encore été étudié pour diverses raisons. Les prévisions actuelles de dépenses ne prennent pas en compte le coût de l'allègement de la dette qui serait accordé à certains de ces pays. Onze pays entraînent dans cette catégorie en juin 2003, la République démocratique populaire lao et le Myanmar étant les seuls pays non africains figurant sur cette liste¹⁰. Presque tous les pays concernés sont touchés par un conflit en cours ou sortent à peine d'un conflit; et quelques-uns d'entre eux ont des arriérés importants qui devraient être réglés avant d'atteindre le point de décision.

g) *Dette intérieure*

21. Certains analystes estiment aussi que toute analyse complète de la viabilité de l'endettement des pays en développement à faible revenu doit tenir compte de la dette intérieure car celle-ci occupe une place importante dans la dette extérieure totale et peut avoir un impact négatif sur la viabilité de l'endettement global des PPTE (Beaugrand, Loko et Mlachila, 2002). En outre, la dette intérieure influe largement sur le budget de l'État, la stabilité macroéconomique, le secteur privé et la croissance économique générale (*ibid.*; Chirwa et Mlachila, 2004; Fedelino et Kudina, 2003; Debt Relief International, 2003).

22. Même si la dette intérieure est moins importante que la dette extérieure, elle peut avoir une grande influence sur la viabilité de l'endettement budgétaire. Entre 2000 et 2002, dans 10 des 23 PPTE africains ayant atteint le point de décision ou le point d'achèvement, l'encours de la dette publique intérieure représentait une proportion relativement élevée de la dette publique totale, allant de 17 % environ en République-Unie de Tanzanie à 47 % au Ghana et 48 % au Kenya, pays dont la dette extérieure est jugée tolérable au titre de l'Initiative PPTE.

Le fardeau budgétaire de la dette publique intérieure apparaît encore plus lourd si l'on tient compte du paiement des intérêts et du fait que cette dette est à court terme. Un tiers du montant total des intérêts versés par 12 des 23 PPTE africains porte sur la dette publique intérieure. Cette proportion s'élève à 77 % en Gambie, par exemple, et 73 % au Kenya. La dette publique intérieure pourrait donc être un obstacle à la viabilité de l'endettement total des PPTE, même s'il était possible de réduire la dette extérieure à un niveau soutenable dans le cadre de cette initiative.

23. Outre les problèmes cités plus haut, plusieurs études ont remis en cause les critères d'admissibilité de l'Initiative PPTE renforcée et le caractère objectif des critères de viabilité de l'endettement.

5. Viabilité de l'endettement et critères d'admissibilité

24. Les critères d'admissibilité des PPTE, à savoir le ratio valeur actualisée nette (VAN) de la dette/exportations et les seuils d'endettement budgétaire viable sont critiqués en raison de leur caractère arbitraire, de leur manque d'objectivité et du fait qu'ils tiennent davantage compte du coût de l'allègement de la dette pour les créanciers que de l'allègement dont les PPTE auraient besoin pour parvenir à un développement durable. Par exemple, Sachs estime que les créanciers publics (Club de Paris et créanciers multilatéraux tels que le FMI et la Banque mondiale) «ont utilisé des formules arbitraires au lieu d'analyser sérieusement les besoins des pays pour décider du niveau de l'allègement de la dette ... la soi-disant analyse de la viabilité de l'endettement menée dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée repose sur des fondements peu solides» (Sachs, 2002, p. 275).

25. Si l'objectif de l'Initiative PPTE est de lier l'allègement de la dette à la réduction de la pauvreté, une approche plus approfondie est nécessaire pour obtenir des résultats plus durables en matière de viabilité de l'endettement et de réduction de la pauvreté.

a) Le critère de la pauvreté

26. On s'accorde actuellement à dire qu'une définition monétaire de la pauvreté est trop simple et restreinte pour appréhender les multiples facettes de ce phénomène. Les facteurs de vulnérabilité, qui jouent un rôle essentiel dans la pauvreté, sont exclus de la définition des PPTE (Sachs, 2002; Dagdeviren et Weeks, 2001; Gunter, 2003; Drummond, 2004). On devrait considérer que la pauvreté touche «tous les aspects de la vie – économiques, politiques, humains et socioculturels – et qu'elle se caractérise non seulement par le manque de perspectives économiques, mais aussi par l'insécurité, la vulnérabilité et l'impuissance» (voir CNUCED, 2002b, pour une analyse détaillée du caractère multidimensionnel de la pauvreté). Bien que l'Initiative PPTE soit destinée aux pays les plus pauvres, elle ne s'applique qu'aux pays bénéficiant de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance de l'IDA, qui sont essentiellement déterminés en fonction du revenu par habitant¹¹.

27. Le nombre de pays admissibles est trop restreint, puisque des pays endettés ne bénéficiant pas de l'assistance de l'IDA sont exclus. D'où l'importance que certains accordent aux facteurs politiques et aux coûts pour l'établissement des seuils de viabilité de l'endettement et des critères d'admissibilité (Gunter, 2001, G-24, 2003). L'analyse des données provenant de l'Indicateur de la pauvreté humaine du PNUD montre que tous les pays africains pour lesquels des données sont disponibles, à l'exception de Maurice, sont plus pauvres que les deux plus pauvres PPTE (Bolivie et Guyana).

28. À l'origine, l'Initiative PPTE devait s'attaquer aux problèmes d'endettement des pays à faible revenu mais, dans sa version finale, elle a été réservée aux pays bénéficiant de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance de l'IDA. En conséquence, un pays comme le Nigéria n'a pu être admis à bénéficier d'un allègement de la dette au titre de cette initiative¹². Nul doute que le coût de l'allègement de la dette qui aurait été accordé à ce pays au titre de l'Initiative PPTE aurait été beaucoup plus élevé que pour d'autres pays.

b) Les critères de viabilité de l'endettement

29. Comme il est dit plus haut, de nombreux analystes de la dette estiment que les critères de viabilité de l'endettement ne sont pas objectifs et ne reposent pas sur des fondements théoriques solides (voir en particulier Gunter, 2003; Hjertholm, 2003; et Sachs, 2002). Toutefois, dans son étude, le Département de l'évaluation des opérations de la Banque mondiale (Gautam, 2003) n'a pas estimé que les critères de viabilité de l'endettement étaient un problème important, chaque indicateur ayant ses avantages et ses inconvénients. Par contre, en proposant une nouvelle méthode d'évaluation de la viabilité de l'endettement, les institutions de Bretton Woods ont implicitement reconnu les faiblesses des critères de l'Initiative PPTE renforcée et la nécessité de les revoir (voir, par exemple, FMI et Banque mondiale, 2004).

30. L'analyse de viabilité de l'endettement réalisée dans le cadre de l'Initiative PPTE repose sur deux indicateurs principaux, à savoir le ratio valeur actualisée nette (VAN) de la dette/exportations et le ratio valeur actualisée nette (VAN) de la dette/recettes publiques. Comme il est indiqué plus bas, certains analystes ont estimé que ces critères de viabilité de l'endettement laissent à désirer.

i) Ratio valeur actualisée nette de la dette/exportations

31. Si le ratio dette/exportations a été utilisé pour la plupart des pays d'Amérique latine à revenu intermédiaire à la suite de la crise de l'endettement de 1982, il est difficile de l'appliquer aux autres pays. Une grande partie de la dette latino-américaine était privée et les dévaluations monétaires ayant suivi la crise de l'endettement de 1982 ont entraîné des excédents commerciaux considérables. En revanche, à l'exception de quatre pays (Bolivie, Côte d'Ivoire, Honduras et Mozambique), la quasi-totalité de la dette extérieure des PPTE est publique ou garantie par l'État. Qui plus est, les fortes dévaluations ne peuvent résoudre les problèmes d'endettement des PPTE. Cela est d'autant plus vrai que la plupart de ces pays dépendent largement de l'APD et des importations, et que les possibilités d'accroître les exportations des PPTE compte tenu de la réalité mondiale actuelle sont très limitées. En outre, dans quelques cas, les exportations de PPTE d'Afrique comportent une forte proportion de réexportations, mais celles-ci n'ont pas été prises en compte ou exclues de manière systématique dans le calcul des ratios dette/exportations. D'où le risque de distorsions importantes et le manque de comparabilité de ces ratios entre les différents PPTE.

ii) Ratio valeur actualisée nette de la dette/recettes publiques

32. Le ratio valeur actualisée nette (VAN) de la dette publique totale/recettes publiques serait un bon indicateur de la capacité d'un gouvernement de rembourser la dette publique si la dette publique intérieure était incluse dans la dette publique totale. Étant donné que cela n'est pas le cas dans l'Initiative PPTE, cet indicateur est moins fiable, surtout en raison des différences

considérables qui existent entre le montant de la dette publique intérieure des différents PPTE. En outre, les seuils d'endettement budgétaire ne reposent sur aucun fondement théorique. Comme Martin (2002, p. 3) le fait observer, le ratio VAN de la dette/recettes publiques, qui est aussi couramment appelé «critère de la Côte d'Ivoire», «a été fixé à un niveau suffisamment bas pour n'inclure qu'un seul pays dans le groupe des PPTE ... mais a été assorti de critères subsidiaires non justifiés sur le plan pratique qui excluent de nombreux autres PPTE [pays à faible revenu]».

33. En outre, 19 des 27 PPTE ayant atteint le point de décision de l'Initiative renforcée avant la fin de 2003 sont censés consacrer au moins 10 % des recettes publiques au service de la dette extérieure publique pendant au moins deux ans au cours de la période 2003-2005. Il était prévu que la Gambie, la Guinée, la République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, la Sierra Leone et la Zambie consacraient plus de 20 % de leurs recettes publiques au service de la dette extérieure publique pendant au moins une année entre 2003 et 2005. Dans le groupe des 27 PPTE, seul un pays (Burkina Faso) prévoyait de consacrer en moyenne un peu moins de 5 % de ses recettes publiques au service de la dette extérieure publique entre 2003 et 2005.

34. Outre les critères susmentionnés, il existe quatre indicateurs généralement disponibles et largement reconnus qui pourraient être utilisés pour déterminer le niveau d'endettement viable des pays, à savoir: le ratio VAN de la dette/revenu national brut; le ratio service de la dette/revenu national brut; le ratio service de la dette/exportations; et le ratio service de la dette/recettes publiques.

35. Une analyse de l'endettement de l'Afrique réalisée sur la base de ces six indicateurs révèle de grandes différences dans la viabilité de l'endettement d'un pays à l'autre et laisse penser que le problème de la dette de l'Afrique touche un plus grand nombre de pays que ceux admis à bénéficier d'un allègement au titre de l'Initiative PPTE renforcée. Elle indique que les critères actuels d'admissibilité des PPTE excluent les pays les plus pauvres et les pays les plus endettés.

6. Viabilité de l'endettement des pays ayant bénéficié de l'Initiative PPTE

36. L'idée selon laquelle, compte tenu des politiques budgétaires actuelles, plusieurs PPTE d'Afrique n'auront toujours pas un niveau d'endettement viable après avoir bénéficié de l'Initiative PPTE, a été récemment accréditée par un document de travail du FMI (Fedelino et Kudina, 2003). Il convient de noter que les évaluations de la viabilité de l'endettement sont par nature probabilistes car elles revêtent un caractère prospectif.

37. Dans un rapport, le General Accounting Office des États-Unis (GAO, 2004) a souligné le caractère excessivement optimiste de l'hypothèse de croissance sur laquelle repose l'analyse de viabilité de l'endettement des PPTE. Il montre qu'à partir des taux de croissance prévus par le FMI et la Banque mondiale, la probabilité moyenne que les 27 PPTE ayant atteint le point de décision avant la fin de 2003 parviennent à un endettement viable en 2020 est de 83,9 %. Sur la base des taux de croissance historiques, cette probabilité tombe à 45,1 %. Si l'on restreint la comparaison aux 23 PPTE d'Afrique ayant atteint le point de décision avant la fin de 2003, la probabilité est de 82,5 % à partir des taux de croissance du FMI et de la Banque mondiale et de 41 % seulement sur la base des taux de croissance historiques. Tous ces éléments mettent sérieusement en cause la manière dont a été calculé le montant de l'allègement consenti dans le cadre de l'Initiative PPTE.

38. Malgré la prise de conscience croissante que les taux de croissance trop optimistes utilisés ont conduit à des conclusions erronées concernant la viabilité de l'endettement des PPTE, le rapport intérimaire sur les PPTE (HIPC Progress Report, FMI et Banque mondiale, 2003) témoigne que des taux trop optimistes ont continué d'être utilisés pour évaluer les recettes publiques et, dans une moindre mesure, les exportations de certains PPTE.

39. Même si des hypothèses de croissance économique moins élevée ont des répercussions relativement minimales sur les ratios d'endettement à court terme, des écarts même infimes dans les hypothèses de croissance des exportations et des recettes publiques ont des incidences considérables à long terme sur la viabilité de l'endettement, et ce, à deux titres. En effet, des taux de croissance optimistes ont un impact sur le dénominateur du ratio de la dette et impliquent en général que l'on a sous-estimé les besoins de financement futurs du pays. Une surestimation du ratio du dénominateur de la dette et une sous-estimation du numérateur de ce ratio ne peuvent aboutir qu'à des ratios de la dette à long terme fortement irréalistes. Comme il a été fait observer dans un rapport antérieur du GAO (2000, p. 15), si les exportations de la République-Unie de Tanzanie augmentaient à un rythme annuel de 6,5 % (au lieu des 9 % prévus par le FMI et la Banque mondiale), le ratio dette/exportations de ce pays pourrait être deux fois plus élevé que celui que le FMI et la Banque mondiale avaient projeté.

7. Les PPTE bénéficient-ils d'une réduction réelle du service de leur dette?

40. La diminution du montant du service de la dette découlant de l'Initiative PPTE est en grande partie fictive car les PPTE ne sont généralement pas en mesure d'assurer pleinement le service de leur dette. Par exemple, Cohen (2003) a émis l'idée selon laquelle même si l'Initiative PPTE avait ramené le ratio dette/exportations en moyenne de 300 % à 150 %, cette réduction ne portait probablement que sur la partie non remboursable de la dette. Birdsall et Williamson (2002, p. 8) indiquent que le Gouvernement des États-Unis – qui est chargé par le Congrès d'estimer la valeur actualisée de son portefeuille de prêts – applique une décote de 92 % à la dette des PPTE.

41. En fait, le montant réel des paiements effectués au titre du service de la dette par les 22 PPTE était plus élevé en 2001 qu'en 1992, 1993 et 1994 (tous les PPTE admissibles étant tenus de régler la totalité des arriérés dus aux principales institutions financières internationales avant d'arriver au point de décision). Les paiements au titre du service de la dette de 27 PPTE arrivés au point de décision ou au point d'achèvement devraient augmenter régulièrement pour atteindre 2,6 milliards de dollars en 2005, contre 2,4 milliards de dollars en 2003.

8. L'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE s'ajoute-t-il à l'aide traditionnelle?

42. En comparant les chiffres des trois années précédant l'adoption de l'Initiative PPTE (1994-1996) et des trois années suivantes (1997-1999), Gunter (2001) a démontré que les ressources dégagées par l'allègement de la dette, même dans les pays qui avaient atteint le point d'achèvement, étaient quasi nulles. Dans son étude, le Département de l'évaluation des opérations de la Banque mondiale (Gautam, 2003) a estimé que même si cela est vrai globalement, l'évolution récente montre qu'une partie de l'aide a été réaffectée à des PPTE admissibles¹³.

43. Concernant les créanciers multilatéraux, les remboursements représentent environ 40 % des ressources dont l'IDA dispose pour des prêts et devraient représenter jusqu'à 70 % dans une trentaine d'années en raison des décisions antérieures des donateurs de l'IDA de ne pas reconstituer les ressources de l'organisation en valeur réelle (pour plus de détails, voir Sanford, 2004; et GAO, 2004). En outre, l'IDA ne comptabilise les pertes réelles liées au remboursement de prêts aux PPTTE qu'à l'échéance du remboursement dans l'espoir que celles-ci seront remboursées par les donateurs lorsqu'elles apparaîtront. En juin 2003, elle enregistrait déjà un déficit actuariel de 8,6 milliards de dollars.

9. Autres approches possibles

44. Certaines variables structurelles semblent avoir acquis une importance considérable dans le processus de mondialisation, en particulier s'agissant de nouvelles formes de financement extérieur et de nouvelles structures de production internationale: part d'importations dans les exportations; structure des importations; flux de capitaux ne créant pas de dettes, en particulier l'investissement étranger direct; sorties de bénéfices rapatriés et entrées de fonds provenant de travailleurs émigrés. Les indicateurs traditionnels de la dette ne peuvent appréhender ces variables, même si les différences existant entre les pays peuvent être à l'origine de disparités dans la capacité de remboursement de pays dont l'endettement apparaît relativement comparable compte tenu des ratios dette/PIB, dette/exportations ou dette/recettes publiques.

45. Un indicateur important permettant de déterminer l'ampleur de l'allègement de la dette qui devrait être consenti aux PPTTE et aux autres pays pauvres endettés devrait être le montant des ressources dont ceux-ci ont besoin pour atteindre les Objectifs de développement du Millénaire sans entraver la croissance et la réduction de la pauvreté à court et à moyen terme. À cet égard, il importe de réorienter l'action internationale en matière de dette et d'allègement de la dette pour promouvoir la croissance et le développement dans les pays débiteurs dans le cadre plus large du transfert de ressources internationales pour le développement. En outre, les politiques nationales devraient mettre l'accent sur l'interdépendance de l'emprunt extérieur et de l'accumulation de la dette d'une part, et la gestion des grandeurs macroéconomiques et de la balance des paiements d'autre part, si l'on veut éviter que se reproduisent à terme des situations de surendettement. Cela permettrait de garantir que le financement de la dette est un outil viable et fait partie intégrante des stratégies nationales de développement.

46. Une telle approche de la viabilité de l'endettement présente de nombreux avantages. Elle ne fixe aucun ratio arbitraire en matière de dette, fait l'économie de débats ennuyeux sur l'additionnalité de l'allègement de la dette et sur la pertinence des dons, et n'a aucune incidence négative sur les autres pays pauvres et endettés. Surtout, elle replace la question de la viabilité de l'endettement dans une stratégie globale d'assistance et de réduction de la pauvreté et jette des bases solides pour que les PPTTE et les autres pays pauvres sortent des rééchelonnements de la dette à répétition. Elle semble aussi répondre aux besoins en matière de développement des pays en développement très pauvres, en particulier en Afrique.

47. Du point de vue des pays pauvres très endettés d'Afrique, l'approche fondée sur les Objectifs de développement du Millénaire est la solution la plus pragmatique pour parvenir à un endettement viable et la moins coûteuse pour assurer le service de leur dette. Comme l'a noté Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier du Gouvernement britannique, les progrès accomplis dans la réalisation des principaux Objectifs de développement du Millénaire d'ici à 2015 sont si

lents que dans certaines parties du monde, si les tendances actuelles se poursuivaient, il faudrait plus d'un siècle pour les atteindre. En ce qui concerne en particulier l'objectif de réduire de moitié la population vivant dans l'extrême pauvreté dans certaines parties du monde, à son avis, «cet objectif ne pourrait être atteint en Afrique subsaharienne que dans plus de 100 ans dans le meilleur des cas». De même, selon lui, le premier objectif de développement du Millénaire (à savoir l'égalité d'accès à l'éducation pour les filles et les garçons d'ici 2015) ne serait pas réalisé et celui visant à assurer un enseignement primaire pour tous d'ici 2015 ne serait pas atteint avant 2129 (*The Independent*, Royaume-Uni, 17 février 2004).

48. Comme il a été dit plus haut, le service de la dette des pays les plus pauvres, à quelque niveau que ce soit, est incompatible avec la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire. Ce serait donc faire preuve de réalisme que de déclarer un moratoire sur le service de la dette et de constituer dans le même temps un organe indépendant d'experts qui analyserait de manière approfondie l'ensemble de la question de la viabilité de l'endettement des pays les plus pauvres d'Afrique et définirait des niveaux d'endettement viables (voir aussi CNUCED, 1998, p. xv) qui seraient compatibles avec les besoins de développement de ces pays, notamment avec les Objectifs de développement du Millénaire.

10. Conclusions

49. La présente analyse illustre les insuffisances de l'Initiative PPTE, incapable de régler définitivement la crise de l'endettement des PPTE d'Afrique, et met l'accent sur le fait que plusieurs autres pays pauvres d'Afrique ont été laissés en marge du processus. S'agissant du niveau d'endettement viable de pays dont la majorité de la population vit avec un ou deux dollars par jour et par personne, la réponse va de soi: étant donné l'importance que la communauté internationale accorde à la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire, ceux-ci devraient constituer un indicateur essentiel de la viabilité de l'endettement, rendant ainsi nécessaire l'annulation de la quasi-totalité de l'encours de la dette.

50. Il a été soutenu que l'annulation de la dette des pays les plus pauvres pourrait représenter un «aléa moral» et dissuader les pays débiteurs de mener des réformes économiques, et pourrait nuire au statut de «créancier privilégié» des institutions financières internationales. Toutefois, on pourrait opposer à ces arguments le fait que les pays pauvres, en particulier en Afrique, auraient toujours besoin d'un accroissement de l'APD pour réduire la pauvreté et réaliser les Objectifs de développement du Millénaire, ce qui ne les inciterait guère à abandonner leurs réformes économiques. En outre, l'annulation de la dette des pays pauvres d'Afrique ne risque pas de mettre en péril les institutions financières internationales car le montant en jeu est relativement modeste par rapport à leurs capitaux et pourrait faire l'objet de provisions pour pertes sur prêts, comme cela est l'usage dans les banques commerciales.

51. En l'absence de volonté politique d'annuler la dette, la communauté internationale pourrait envisager d'appliquer les principes des codes de faillite relatifs à la notion d'insolvabilité dans les accords internationaux de restructuration de la dette. Afin qu'elle ne soit pas trop influencée par les intérêts des créanciers, cette tâche pourrait être confiée à un organe indépendant d'experts qui se prononcerait sur la base d'un ensemble plus large de critères de viabilité de l'endettement, notamment dans l'optique de la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire.

52. Enfin, il faut se demander si trouver une solution définitive au problème de surendettement des pays pauvres n'est pas un impératif moral. Dans une certaine mesure, la plus grande partie de la dette, en particulier celle de pays qui représentaient un intérêt stratégique géopolitique, est considérée comme «odieuse» par de nombreux observateurs. En outre, l'augmentation considérable des prêts multilatéraux s'inscrit dans le cadre des politiques d'ajustement structurel appliquées au cours des 20 dernières années, politiques qui ont été incapables de créer la croissance durable escomptée en Afrique. Un partage des responsabilités semble donc nécessaire dans une certaine mesure pour résoudre la crise de la dette de l'Afrique.

53. Le fardeau de la dette de l'Afrique constitue sans aucun doute un obstacle de taille aux possibilités de croissance économique et d'investissement et à la réduction de la pauvreté dans cette région. Le surendettement du continent africain a entravé l'investissement public dans l'infrastructure matérielle et sociale et a ainsi freiné l'investissement privé. Et en hypothéquant la réalisation d'investissements essentiels dans la santé et la mise en valeur des ressources humaines, il a nui à certaines conditions essentielles d'une croissance économique et d'un développement durables ainsi que de la réduction de la pauvreté. Un consensus se dégage désormais en faveur d'une solution définitive à la crise de la dette extérieure: les pays d'Afrique devraient prendre des mesures en vue de gérer de manière prudente la dette, de diversifier l'économie et de parvenir à une croissance économique soutenue, d'où la nécessité d'une plus grande marge d'action. Tout le monde s'accorde aussi sur le fait que la communauté internationale doit soutenir ces politiques nationales grâce à des actions concertées et cohérentes dans les domaines du commerce et du financement: accès accru aux marchés et réductions importantes puis élimination des subventions agricoles, action internationale dans le domaine des produits de base et accroissement de l'APD. Ce n'est que par le biais de ce type de partenariat que les pays d'Afrique seraient en mesure d'enregistrer des taux de croissance élevés et un développement soutenu et d'appliquer les stratégies de réduction de la pauvreté indispensables au développement du continent et notamment à la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire, et en particulier à celui de réduire la pauvreté d'ici 2015.

Annexe

Initiative PPTE: Situation des pays en février 2004

	Point de décision: Date	Point d'achèvement: Date
Pays ayant atteint le point d'achèvement		
Bénin	Juillet 00	Mars 03
<i>Bolivie</i>	<i>Janvier 00</i>	<i>Mai 01</i>
Burkina Faso	Juillet 00	Avril 02
<i>Guyana</i>	<i>Novembre 00</i>	<i>Décembre 03</i>
Mali	Septembre 00	Mars 03
Mauritanie	Février 00	Juin 02
Mozambique	Avril 00	Septembre 01
<i>Nicaragua</i>	<i>Décembre 00</i>	<i>Janvier 04</i>
Tanzanie, République-Unie de	Avril 00	Novembre 01
Ouganda	Février 00	Mai 00
Pays ayant atteint le point de décision		
Cameroun	Octobre 00	Flottant
Tchad	Mai 01	Flottant
Congo, République démocratique du	Juillet 03	Flottant
Éthiopie	Novembre 01	Flottant
Gambie	Décembre 00	Flottant
Ghana	Février 02	Flottant
Guinée	Décembre 00	Flottant
Guinée-Bissau	Décembre 00	Flottant
<i>Honduras</i>	<i>Juillet 00</i>	<i>Flottant</i>
Madagascar	Décembre 00	Flottant
Malawi	Décembre 00	Flottant
Niger	Décembre 00	Flottant
Rwanda	Décembre 00	Flottant
Sao Tomé-et-Principe	Décembre 00	Flottant
Sénégal	Juin 00	Flottant
Sierra Leone	Février 02	Flottant
Zambie	Décembre 00	Flottant

Source: FMI et Banque mondiale (2004, annexe II, p. 9 et 10).

Note: Les pays en caractères italiques ne sont pas des pays d'Afrique.

Le Niger et le Ghana sont parvenus au point d'achèvement en avril et juillet 2004 respectivement.

Références

- Banque africaine de développement (BAfD) (2000). *Annual Report 1999*, rapport du Conseil d'administration de la Banque africaine de développement et du Fonds africain de développement pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1999.
- Beaugrand P, Loko B et Mlachila M (2002). *The Choice Between External and Domestic Debt in Financing Budget Deficits: The Case of Central and West African Countries*. IMF Working Paper-WP/02/79, Washington, DC, Fonds monétaire international.
- Bigsten A, Levin J et Persson H (2001). Debt Relief and Growth: A Study of Zambia and Tanzania. Université des Nations Unies/Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU/WIDER) Discussion Paper No. 2001/104. Disponible à l'adresse www.wider.unu.edu/publications/dps/dp2001-104.pdf.
- Birdsall N et Williamson J avec Deese B (2002). *Delivering on Debt Relief: From IMF Gold to a New Aid Architecture*. Washington, DC, Center for Global Development et Institute for International Economics.
- Brown G et Wolfensohn J (2004). «A new deal for the world's poor», *The Guardian*, Royaume-Uni, 16 février.
- Chirwa EW et Mlachila M (2004). Financial Reforms and Interest Rate Spreads in the Commercial Banking System in Malawi. IMF Staff Papers, vol. 51, n° 1. Washington, DC, Fonds monétaire international.
- Chowdhury AR (2001). External Debt and Growth in Developing Countries, A Sensitivity and Causal Analysis. Université des Nations Unies/Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU/WIDER). Discussion Paper No. 2001/95. Disponible à l'adresse www.wider.unu.edu/publications/dps/dp2001-95.pdf.
- Claessens S, Detragiache E, Kanbur R et Wickham P (1997). Analytical Aspects of the Debt Problems of Heavily Indebted Poor Countries, Policy Research Working Papers, 1618, Washington, DC, Banque mondiale.
- Cohen D (2003). Maintaining Debt Sustainability in the Future. Document présenté lors de l'atelier conjoint FMI/Banque mondiale sur la viabilité de la dette dans les pays à faible revenu, Washington, DC, 11-12 septembre.
- Dagdeviren H et Weeks J (2001). How Much Poverty could HIPC reduce? Document présenté lors de la conférence que le WIDER a organisée sur le développement et l'allègement de la dette à Helsinki (Finlande) les 17 et 18 août.
- Debt Relief International (2003). Critical Assessment of Existing Debt Proposal, document présenté à la conférence des experts de la dette de la CEA, à Dakar (Sénégal), le 17 octobre.

Dijkstra G et Hermes N (2001). The Uncertainty of Debt Service Payments and Economic Growth of HIPC's, Is there a Case for Debt Relief? Université des Nations Unies/Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU/WIDER) Discussion Paper No. 2001/122. Disponible à l'adresse www.wider.unu.edu/publications/dps/dp2001-122.pdf.

Drummond J (2004). Rich Countries Should Agree on the Best Measure of a Poor Country's Debt is its Ability to Pay. *Financial Times*, 19 février 2004.

Fedelino A et Kudina A (2003). *Fiscal Sustainability in African HIPC Countries: A Policy Dilemma?* IMF Working Paper, WP/03/187. Disponible à l'adresse www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2003/wp03187.pdf.

Gautam M (2003). *The Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Debt Initiative, An OED Review*. Washington, DC, Banque mondiale, Département de l'évaluation des opérations. Disponible à l'adresse www.worldbank.org/oed/.

General Accounting Office (GAO) (2000). *Developing Countries: Debt Relief Initiative for Poor Countries Facing Challenges*, Washington, DC, General Accounting Office des États-Unis.

General Accounting Office (GAO) (2004). *Achieving Poor Countries' Economic Growth and Debt Relief Targets Faces Significant Financing Challenges*. Washington, DC, General Accounting Office (GAO-04-405), avril.

Gunter BG (2001). Does the HIPC Initiative Achieve its Goal of Debt Sustainability. Université des Nations Unies/Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU/WIDER) Discussion Paper No. 2001/100 (septembre); disponible à l'adresse www.wider.unu.edu/publications/dps/dp2001-100.pdf.

Gunter BG (2002). What's Wrong with the HIPC Initiative and What's Next? *Development Policy Review* 20 (1): 5-24.

Gunter BG (2003). Achieving Debt Sustainability in Heavily Indebted Poor Countries (HIPC's). Dans Ariel Buirra (ed.), *Challenges to the World Bank and IMF, Developing Country Perspectives*. Londres, Anthem Press, p. 91 à 117; résumé d'un document présenté à la seizième réunion technique du Groupe intergouvernemental des 24, à Trinidad, 13-14 février 2003. Disponible à l'adresse www.g24.org/guntetgm.pdf.

Secrétariat du Groupe des 24 (2003). Heavily Indebted Poor Country (HIPC) Initiative, Briefing Paper No. 2, mars.

Hansen H (2001). The Impact of Aid and External Debt on Growth and Investment: Insights from Cross-Country Regression Analysis. Document présenté à la conférence que l'Université des Nations Unies (UNU) et l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (WIDER) ont organisée sur le développement et l'allègement de la dette à Helsinki. Disponible à l'adresse www.wider.unu.edu/conference/conference-2001-2/parallele%20papers/2_1_Hansen.pdf.

Hjertholm P (2003). Theoretical and Empirical Foundations of HIPC Debt Sustainability Targets, *Journal of Development Studies*, vol. 39, n° 6 (août), p. 67 à 100.

Fonds monétaire international (FMI) et Banque mondiale (2001). *The Challenge of Maintaining Long-Term External Sustainability*, Washington, DC, 20 avril.

Fonds monétaire international et Banque mondiale (2002). *The Enhanced HIPC Initiative and the Achievement of Long-Term External Debt Sustainability*. Washington, DC, FMI et Banque mondiale, 15 avril.

FMI et Banque mondiale (2003). *Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative, Status of Implementation*, Washington, DC, FMI et Banque mondiale, 17 septembre.

FMI et Banque mondiale (2004). *Debt Sustainability in Low-Income Countries: Proposals for an Operational Framework and Policy Implications*. Washington, DC, FMI et Banque mondiale, 3 février.

Martin M (2002). Debt Relief and Poverty Reduction: Do we need a HIPC III? Document présenté au North-South Institute, Atelier sur la *Global Finance Governance Initiative*, Ottawa, 1^{er} et 2 mai.

Pattillo C, Poirson H et Ricci L (2002). External Debt and Growth. IMF Working Paper, WP/02/69. Disponible à l'adresse www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2002/wp0269.pdf.

Sachs JD (2002). Resolving the Debt Crisis of Low-Income Countries, *Brookings Papers on Economic Activity* (1): p. 257 à 286.

Sanford JE (2004). IMF Gold and the World Bank's Unfunded HIPC Deficit. *Development Policy Review*, 22 (1): 31-40.

Serieux JE et Yiagadeesen S (2001). The Debt Service Burden and Growth: Evidence from Low-Income Countries. Document présenté à la conférence que l'Université des Nations Unies (UNU)/Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (WIDER) ont organisée sur le développement et l'allègement de la dette à Helsinki. Disponible à l'adresse www.wider.unu.edu/conference/conference-2001-2/parallel%20papers/4_2_Serieux.pdf.

Nations Unies (2000). Évolution de la situation des pays en développement au regard de la dette. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, point 92 c) de l'ordre du jour, questions de politique macroéconomique: crise de la dette extérieure et développement, rapport publié sous la cote A/55/422, 26 septembre.

CNUCED (1996). *Rapport sur le commerce et le développement*, 1996, UNCTAD/TDR/16 (vol. I), Nations Unies, New York et Genève.

CNUCED (1998). *Rapport sur le commerce et le développement*, 1998, numéro de vente F.98.II.D.6, Nations Unies, New York et Genève.

CNUCED (2000). *Les flux de capitaux et la croissance en Afrique*. UNCTAD/GDS/MDPB/7, New York et Genève, Nations Unies.

CNUCED (2002 a)). *Le développement économique en Afrique: de l'ajustement à la réduction de la pauvreté: qu'y a-t-il de nouveau?* Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.02.II.D18, New York et Genève.

CNUCED (2002 b)). *Pays les moins avancés, rapport 2002*, CNUCED, numéro de vente: F.02.II.D.13, Nations Unies, Genève, New York.

Were M (2001). The Impact of External Debt on Economic Growth in Kenya: An Empirical Assessment. Université des Nations Unies/Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU/WIDER) Discussion Paper No. 2001/116. Disponible à l'adresse www.wider.unu.edu/publications/dps/dp2001-116.pdf.

Banque mondiale (2003). *Global Development Finance: Striving for Stability in Development Finance*. Washington, DC, Banque mondiale.

* * *

Notes

¹ Brown et Wolfensohn (2004).

² Les arriérés dus par les pays d'Afrique du Nord ne se sont élevés qu'à 288 millions de dollars en 1995.

³ Intitulée «Problèmes de la dette et du développement des pays en développement» et adoptée par le Conseil du commerce et du développement à sa neuvième session extraordinaire, le 11 mars 1978.

⁴ Ces conditions ont permis de réduire la dette publique bilatérale grâce à des réductions en valeur actualisée nette (VAN) du service de la dette ou de l'encours de la dette de 33,3 %, 50 %, 67 %, 80 % et 90 % respectivement.

⁵ Voir la définition de l'Initiative PPTE sur le site Web: <http://www.worldbank.org/hipc/>.

⁶ Il était entendu que la condition voulant que les pays devaient avoir obtenu de bons résultats pendant six ans serait appliquée avec souplesse, au cas par cas, permettant ainsi aux pays de faire valoir les programmes déjà en cours au point de décision.

⁷ Voir «Perspectives on the Current Framework and Options for change – Further Supplement on Costing» (12 mai 1999), tableau 4; disponible sur le site Web de l'Initiative PPTE.

⁸ Le DSRP intérimaire pourrait servir de schéma directeur jusqu'à l'établissement du DSRP définitif.

⁹ D'autres problèmes ont été soulevés comme les tensions entre la maîtrise nationale des DSRP et la conditionnalité, les difficultés à intégrer ces éléments dans le processus budgétaire et la nécessité que l'action des donateurs soit davantage mise en conformité et harmonisée avec les stratégies nationales afin que celles-ci soient appliquées avec succès (voir CNUCED, 2002a, pour un examen plus approfondi de ces questions).

¹⁰ Les neuf pays africains en question sont le Burundi, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Libéria, la République centrafricaine, la Somalie, le Soudan et le Togo.

¹¹ Si les politiques opérationnelles de la Banque mondiale stipulent que les pays sont admis à bénéficier de l'assistance de l'IDA en fonction de a) la pauvreté relative et b) leur manque de solvabilité; pour être admissibles au titre de l'année budgétaire 2004, ces pays doivent avoir enregistré en 2002 un revenu national brut maximum de 865 dollars par habitant – calculé en utilisant l'Atlas de la Banque mondiale. À titre exceptionnel, l'IDA peut admettre des pays qui ont un revenu par habitant supérieur comme les petits États insulaires.

¹² Voir, par exemple, la note de bas de page 1 de Claessens, Detragiache, Kanbur et Wickham (1997) où figure la liste initiale des PPTE, qui incluait le Nigéria.

¹³ Il est possible que dans le rapport intérimaire de 2003 sur les PPTE les flux bruts et nets de ressources extérieures publiques examinés de 1997 à 2002 soient surestimés en raison de l'inclusion de pays tels que la République démocratique du Congo et le Rwanda, qui n'avaient pas reçu une assistance importante pour cause de conflits civils à la fin des années 90 et qui ne sont devenus des pays bénéficiaires qu'après être sortis de ces conflits.
